

Annexe I - PILOTAGE PEDAGOGIQUE - Activités propres au directeur d'école

A. Identifier et définir les priorités pédagogiques de l'école		
Compétences/Capacités	Activités	Connaissances
Elaborer et piloter la mise en œuvre du projet pédagogique	<p><i>Le directeur d'école conduit, élabore et met en œuvre le projet d'école avec l'appui des autres enseignants exerçant au sein de l'école ; Le directeur s'assure que ce projet s'inscrit dans les orientations académiques ;</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> Analyser les résultats des élèves 	<p><i>Il met en place des outils et une pratique du diagnostic d'école ;</i></p> <p><i>Il construit des indicateurs pertinents et pilote l'évaluation du projet d'école ;</i></p> <p><i>Il développe une connaissance fine et objectivée de l'organisation et du fonctionnement de l'école ;</i></p> <p><i>Le projet d'école est ajusté aux besoins des élèves, objectivés par un travail commun fondé sur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <i>l'analyse des résultats de l'école aux évaluations nationales,</i> ✓ <i>l'ensemble des évaluations menées par l'équipe pédagogique,</i> ✓ <i>l'évaluation de l'école ;</i> <p><i>Le directeur mesure l'impact de la mise en œuvre du projet sur le progrès des élèves ;</i></p> <p><i>Il objective le résultat des élèves dans le contexte singulier de son école et il en fait partager les conclusions ;</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> Animer l'équipe pédagogique Mobiliser une équipe dans une démarche de projet sur des objectifs partagés Être à l'écoute 	<p><i>Il anime/pilote une équipe : il utilise les compétences individuelles et en organise la complémentarité ;</i></p> <p><i>Le directeur d'école s'assure que tous les sujets concernant la stratégie pédagogique de l'école, en particulier la constitution des classes et leur répartition</i></p>	

<ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'intégration, la coordination et la coopération des personnels dans une équipe 	<p><i>entre les professeurs, sont traités ;</i></p> <p><i>Au titre de son autorité fonctionnelle, il lui revient d'arrêter cette répartition dont la finalité est le progrès des élèves. À ce sujet, une vigilance toute particulière est apportée pour les classes dédoublées en grande section, CP et CE1 en éducation prioritaire ;</i></p> <p><i>Il suscite au sein de l'équipe pédagogique des initiatives destinées à améliorer l'efficacité de l'enseignement en cohérence avec le projet d'école ;</i></p>	
---	--	--

B. Mobiliser les personnels et les ressources au service de la réussite des élèves		Connaissances
<p><i>Assurer le suivi pédagogique de tous les élèves : Il veille à la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves ;</i></p> <p><i>Veiller à la diffusion des programmes et instructions officielles ainsi que des pratiques pédagogiques et éducatives au sein de l'école ;</i></p>		<p>Les missions du service public d'éducation ;</p>
<ul style="list-style-type: none"> Impulser les liaisons nécessaires à la continuité des apprentissages 		<p>-l'organisation et les grands enjeux du système éducatif français. ;</p> <p>-La convention internationale des droits de l'enfant ;</p>
<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la coopération entre les professeurs et les intervenants extérieurs au sein de l'école Gérer les conflits 		<p>-les principes généraux du droit ;</p> <p>-les principes fondamentaux du service public ;</p>
<p><i>Veiller au bon déroulement des enseignements</i></p>		
	<p><i>Le directeur d'école organise l'activité des personnes travaillant au sein de l'école dont il a la responsabilité (y compris les ATSEM et les AESH) sur le temps scolaire et le temps de service des personnels de l'éducation nationale ;</i></p> <p><i>Au regard des échanges avec l'équipe, le directeur d'école fait émerger des besoins de formation professionnelle et d'accompagnement ;</i></p>	<p>-le sens et les implications du principe de laïcité ;</p> <p>-la réglementation s'appliquant à l'école primaire ;</p> <p>-la place de l'éducation nationale dans l'organisation territoriale de l'État ;</p> <p>-les différents statuts et les droits des</p>

		personnels ; -les compétences des différents niveaux hiérarchiques de l'éducation nationale ;
--	--	--